

# SÉANCE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire.

## Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Etienne MONS, Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Pascal TISSIER

## Etaient excusés :

M. Tony MATHEY, Mme Nelly BONIN,  
Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU

## Etait absente : Mme Isabelle DEUSS,

↳ M. le maire indique au conseil municipal qu'il faut désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.  
A l'unanimité, Mme Marie-Claude BUREAU est nommée par le conseil, secrétaire de séance.

↳ Remarque sur le compte rendu du précédent conseil : NÉANT.  
Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION N° 2026-01 : OUVERTURE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : « *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

- ☞ Vu l'instruction budgétaire et comptable
- ☞ Vu le budget primitif 2025
- ☞ Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget principal du nouvel exercice ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**

- AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget communal 2026, de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits au budget 2025, ainsi répartis

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS 2025	Montant autorisé avant BP 2026 au titre du quart des crédits
<b>20</b>	10 000,00 €	2 500,00 €
<b>204</b>	45 000,00 €	11 250,00 €
<b>21</b>	213 800,00 €	53 450,00 €
<b>23</b>	2 181 318,96 €	545 329,74 €

- DIT que cette ouverture de crédit sera reprise au budget primitif 2026 lors de son adoption.
- Chargent Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION N° 2026-02 : RETROCESSION D'UNE CONCESSION AU COLUMBARIUM –  
CASE N° 43**

Le maire,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-7 et suivants et L.2122-22;
- Vu la délibération n°2021-37 en date du 19 avril 2021 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

CONSIDERANT la demande de Madame ROLLAND, propriétaire d'une case au columbarium n°43, pour une durée de 50 ans et sollicitant sa rétrocession à la commune ;

CONSIDERANT que ladite concession acquise en 2019 pour la somme de 1 720 €, est vide aujourd'hui de toute sépulture ;

CONSIDERANT que la commune remboursera au titulaire la somme correspondante au temps de concession qu'il reste à courir ;

CONSIDERANT que le calcul du remboursement est le suivant :

$$1\ 720 \text{ €} \times 6 \text{ ans} / 50 \text{ ans} = 206,40 \text{ €}$$

$$1\ 720 \text{ €} - 206,40 \text{ €} = 1\ 513,60 \text{ €}$$

Soit le montant à rembourser sera donc de : 1 513,60€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la rétrocession de la concession n°43 – Carré n°11 au motif que le titulaire n'en a plus usage.
- Accepte de rembourser au titulaire de la concession la somme correspondante au temps de concession calculé au prorata temporis, soit 1513,60 €.
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Intervention de Monsieur Denis COQUERY, Maire**

- Commission des finances : le 21 janvier à 10 h 00.
- Comité de pilotage (COPIL) pour la centrale photovoltaïque des Champs de Pommiers : le 19 janvier aux Aix-d'Angillon.
- Une réunion avec Nature 18 est programmée le 23 janvier à 11 h 00 à Vasselay, portant sur l'inventaire de la biodiversité des différentes communes.
- Fête de la Nature : du 20 au 25 mai 2026.
- Première réunion relative à l agrandissement de la station d épuration de la commune : le 2 février.

#### **Intervention de Madame Marianne POUMEROL, Maire-adjointe**

- À la suite de problèmes de sécurité constatés sur le parking aux abords de l'école, une réunion est prévue avec les parents d'élèves le 19 janvier à 17 h 30.

#### **Intervention de Monsieur Philippe JARRY, Maire-adjoint**

- Éclairage public :
  - Les lampadaires vétustes ont été remplacés.
  - L'éclairage du parking de la Maison du Temps Libre (M.T.L.) reste en attente.
  - Il est prévu d'installer un éclairage pour le parking du stade, notamment en vue des festivités, ainsi que pour l'allée des Carrois.
- Opération « Parcs à sapins » : 115 sapins ont été récupérés.
- À la suite d'une réclamation concernant le déplacement de l'arrêt de bus « Denis Papin », une demande a été transmise à Agglobus.

#### **Intervention de Monsieur Alain PHILOREAU, Maire-adjoint**

- Point sur l'état d'avancement des travaux de la Maison du Temps Libre.

#### **Intervention de Madame Laure GALLOIS, Maire-adjointe**

- Livraison du Fusséen prévue entre le 26 et le 27 janvier.
- Rencontre avec le commercial de la société CHARVET pour la présentation des propositions relatives à l'installation d'une borne tactile et au remplacement du panneau d'information lumineux.
- Centre culturel :
  - Exposition de Madame Chantal CLAVEL intitulée « Pastels, Pergamano et Aquarelles », visible jusqu'au 31 janvier.
  - Séance de dédicace de Monsieur Alain RAFESTHAIN le 30 janvier, de 17 h 00 à 19 h 00, pour son roman « Héritier de la guerre ».

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur TISSIER informe que la S.A.P.C. fêtera cette année ses 40 ans d'existence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05

Le maire,

Le secrétaire,

Les membres,